

**Procès-Verbal du Conseil Municipal du 9 février 2026**

L'an deux mil vingt-six, le neuf du mois de février, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Malo du Bois (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. PRAILE Arnaud, Maire.

Date de la convocation : 5 février 2026

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 18

Nombre de conseillers votants : 18

Etaient présents Messieurs et Mesdames : PRAILE Arnaud, GASCHET Cédric, MORIN Stéphane, RAMBAUD Christine, RAUTUREAU Anthony, LAVAUD Sonia, BOISSINOT Robin, ONILLON Adeline, AUBINEAU Christian, FRUCHET Jean-Bernard, HULIN Thomas, DEVANNE David, LERIN Sophie, ALLAIRE Michelle, MASSE Catherine ; LOIZEAU-BIRON Isabelle, RONGEARD Mathieu, MIDAVAIN Anne,

Assistait également : KERTOUBI Stéphane, Secrétaire Général,

Etaient absentes excusées : AUVINET Marietta,

La séance a débuté à 20H00.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

- Le Conseil Municipal DESIGNER, à l'unanimité Christine RAMBAUD en tant que secrétaire de séance ;
- Le Conseil Municipal APPROUVE, à l'unanimité et sans observation, le procès-verbal de la séance du 12 janvier 2026 ;

ORDRE DU JOUR

- Décisions prises dans le cadre des délégations accordées par le Conseil Municipal ;
- Demande de subvention de l'Etat 2026 - Mise aux normes DECI ;
- Subventions 2026 aux associations sportives et culturelles » ;
- Tarifs Epicerie Camping de Poupet 2026 ;
- Présentation du budget avant le CA ;
- Questions diverses.

▪ **Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations accordées par le Conseil Municipal (L.2122-22 CGCT)**

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales donnant au Conseil Municipal la possibilité de déléguer au Maire pour la durée de son mandat certaines attributions ;
- Vu les délégations accordées à Monsieur le Maire par délibération du 15 juin 2020 ;
- Considérant qu'en vertu de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, ces décisions sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations du Conseil Municipal portant sur les mêmes objets et que le Maire doit en rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND CONNAISSANCE des décisions suivantes :

➤ **Déclaration d'intention d'aliéner (DIA) :**

Décisions	Dates	Objets et propriétaires
Non préemption	29 janvier 2026	Bâti sur terrain propre - Sentier du Chiron - Mr RAMBAUD Thierry
Non préemption	29 janvier 2026	Non Bâti - Sentier du Chiron - Mr BRUNELLIERE Clément
Non préemption	29 janvier 2026	Bâti sur terrain propre - Rue du Cormier - Mr ARNOU Daniel et Mme LE HENAFF Roselyne

➤ **Autres décisions :**

Commune

DATES SIGNATURE	LIEUX	OBJETS/TRAVAUX	ENTREPRISES	MONTANTS TTC
16/01/2026	BATIMENTS PUBLICS	ATELIER ST - REMPLACEMENT DE LA PLAQUE TRANSLUCIDE	OGERON COUVERTURE	1 413,92 €
27/01/2026	BATIMENTS PUBLICS	S. DE SPORT - TABLEAU D'AFFICHAGE DE SCORE INTERIEUR	BODET SPORT	9 076,80 €
30/01/2026	TERRAINS	STADE DE FOOTBALL - ENGRAIS ET PRODUITS	EDP	1 792,49 €
				12 283,21 €

Camping

DATES SIGNATURE	LIEUX	OBJETS/TRAVAUX	ENTREPRISES	MONTANTS HT
30/01/2026	BATIMENTS	PORTAIL METALLIQUE A BAT TANT	TRD METAL	3 024,36 €
				3 024,36 €

10-2026 DETR 2026 - Mise aux normes DECI

La commune souhaite engager des travaux de mise aux normes de la couverture des risques incendie sur plusieurs secteurs du territoire. Ceci afin de répondre aux obligations réglementaires en vigueur et pour améliorer la sécurité des personnes et des biens.

Aussi, il est proposé de solliciter l'ETAT au titre de la **DETR 2026** pour participer au financement des équipements et aménagements nécessaires à la mise aux normes de la DECI pour un montant total de **199 988,60 € HT**.

23 zones sont à aménager sur le territoire de la commune de Saint Malo du Bois.

- Taux de financement de l'Etat : 60 % des coûts HT, soit : 119 992,00 euros.

- Reste à charge pour la commune : 79 996,60 euros.

Dépenses		Recettes		
Nature	Devis	Nature	Montant	%
Prise en charge du dossier de propositions, mètres sur site, étude d'exécution	8 800,00 €	Subvention de l'Etat	119 992,00 €	60%
1 Réserve souple (BLAIRE 1) - 30, 60 et 120 m3 à 400 m - parcelle B 240	11 800,00 €			
2 Réserve souple (ACACIAS 1) - 30 et 60 m3 à 200 m - parcelle communale B 2389	11 002,20 €			
3 Réserve souple (CHENE MORIN 1) - 30 et 60 m3 à 400 m - parcelle ZA 77	9 152,20 €			
4 Point d'Eau Naturel (PETIT MONTY 1) - PEN 240-0049 - parcelle A 133	3 005,00 €			
5 Réserve souple (PUY MOISSON 1) - 30, 60 et 120 m3 à 400 m - parcelle B 713	11 800,00 €			
6 Réserve souple (REARDIERE 1) - 30 et 60 m3 à 400 m - parcelle A 1843	8 852,20 €			
7 Réserve souple (LA RANGEREUSE 1) - 30 et 60 m3 à 400 m - parcelle B 2998	9 152,20 €			
8 Réserve souple (PRE LANDAIS 1) - 30 et 60 m3 à 400 m - parcelle A 1418	9 152,20 €			
9 Réserve souple (CINFRERE 1 - CINFRERE 2) - 30 et 60 m3 à 400 m - Parcelle B 2795	9 152,20 €			
10 Solutionnable par le réseau AEP (CHEMIN VERT 1)	4 725,00 €			
11 Réserve souple (LIVET 1) - 30 m3 à 200 m - parcelle B 620	8 502,20 €			
12 Réserve souple (NEFLIERS 1) - 30 m3 à 200 m - Parcelle communale B 2385	10 772,20 €	Sous-Total Subvention ETAT	119 992,00 €	60%
13 Réserve souple (BASSE MORIERE 1) - 30 m3 à 400 m - parcelle B 61	8 502,20 €	Emprunt	-	0%
14 Réserve souple (LANDRIERE 1) - 30 m3 à 400 m - parcelle A 361	8 502,20 €			
15 Réserve souple (MORNIERE 1) - 30 et 60 m3 à 400 m - parcelle A 711	9 152,20 €			
16 Réserve souple (CHAUVETIERE 1) - 30 m3 à 400 m - parcelle ZA 6	8 502,20 €			
17 Réserve souple (CINFRERE 1 - CINFRERE 2) - 30 et 60 m3 à 400 m - Parcelle B 2795	- €			
18 Point d'Eau Naturel (VAU JOLY 1) - PEN 240-0033 - parcelle A 1803	3 425,00 €			
19 Réserve enterrée (CHATAIGNIERS 1) - 30 m3 à 200 m - rue des Chataigniers	21 660,00 €			
20 Réserve souple (PANELIERE 1) - 30, 60 et 120 m3 à 400 m - parcelle B 2121	11 800,00 €			
21 Réserve souple (ROCHE NEUVE 1) - 30 et 60 m3 à 400 m - parcelle B 2988	9 152,20 €			
22 Point d'Eau Naturel (PETIT BOUCHER 1) - PEN 240-0044 - parcelle ZB 13	3 425,00 €			
23 Réserve souple (LA RANGEREUSE 1) - 30 et 60 m3 à 400 m - parcelle B 2998	- €	Sous-Total reste à charge de la collectivité	79 996,60 €	40%
TOTAL	199 988,60 €		199 988,60 €	100%

Le tableau a été révisé en raison d'un nouveau devis ajusté aux tarifs 2026.

11-2026 Subventions 2026 aux associations sportives et culturelles

Lors de sa séance du mardi 3 février, la commission « Vie Associative » a travaillé sur la proposition suivante :

SUBVENTIONS 2026 - PROPOSITIONS VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL EN SEANCE DU 9 FEVRIER 2026			
CULTURE		SPORTS	
COMPAGNIE ECOUTE S'IL PLEUT	100,00 €	BASKET ST MALO	640,00 €
MALAURENTAISE (ECOLE DE MUSIQUE)	1 400,00 €	ELAN GYM MORTAGNAIS	120,00 €
TAKABOUG'	480,00 €	GYM PELICANS - Les Epesses	460,00 €
PENTURLURE	40,00 €	FC SAINT LAURENT MALVENT	940,00 €
		LA GAULE ST LAURENTAISE	320,00 €
		VENT D'EVEIL	160,00 €
		TENNIS DE TABLE	220,00 €
		sous-total Sports	2 860,00 €
		FAMILLES RURALES	
		FR - PERSICOLAIRE COLOR'ADO - Except.	
		FR - PERISCOLAIRE	
		FR - COLOR'ADO	
		sous-total Familles Rurales	0,00 €
Sous-total Culture	2 020,00 €	TOTAL ASSOCIATIONS	4 840,00 €
AGRESPO			
OGECE St Malo			
CCAS			
Sous-total demandes diverses	0,00 €		

12-2026 Tarifs Epicerie Camping de Poupet 2026

Monsieur Le Maire propose au Conseil d'approuver les tarifs 2026 des produits divers destinés à la vente des clients du Camping Municipal de Poupet et dont les paiements seront encaissés directement.

Proposition de prix de vente

Produits vente TTC	Prix de vente TTC	Produits	Prix de
chips 150g	2,30 €	eau bouteille 1,5l	1,00 €
gateaux salés	1,90 €	brique orange/pomme	1,50 €
coffret snack	1,90 €	Bière	2,50 €
riz 500g	2,10 €	Grand café	2,50 €
Pâte 500g	2,10 €	Expresso	1,50 €
Haricots Verts	2,00 €	Thé	2,00 €
Ketchup	2,20 €	Chocolat chaud	2,50 €
Mayonnaise	2,00 €	Capucino	2,50 €
Vinaigrette	2,30 €	Bouteille AOP silex blanc	8,50 €
huile 1l	3,30 €	Bouteille AOP silex rouge	8,50 €
compote	3,20 €	Bouteille AOP silex rosé	8,50 €
confiture	2,60 €	Troussepinette	12,00 €
Pâte à tartiner	3,60 €	mug seul	8,00 €
Miel liquide	3,60 €	jeton machine	4,50 €
Biscuits sucrés	2,60 €	carte postale	1,00 €
Lait bouteille 1/2 écrémé	2,00 €	Terrine Terres de Gallie 130g	4,00 €
Papier aluminium	2,80 €	coffret cadeau savonnerie	12,00 €
éponge	1,00 €	pochette découverte savonnerie	15,00 €
produit vaisselle	1,50 €	coffret trio lait de chèvre ou lait d'anesse	15,00 €
dentifrice	2,00 €	savon 100g	5,00 €
brosse à dents	2,80 €	savon 3 en 1, 50g	4,00 €
protection féminine	3,00 €	baguette	1,10 €
sachet bonbons	1,00 €	baguette de la Vallée	1,30 €
chewing gum	0,50 €	croissant	1,30 €
sucette	0,50 €	pain au chocolat	1,30 €
boisson sans alcool cannette	2,00 €	brioche 500g	6,30 €
Cône simple	2,90 €	Smarties Pop'Up	2,50 €
Cône kit kat	2,90 €	Tote Bag	10,00 €
Batonnet géant	3,00 €	bracelet	2,00 €
glace à l'eau	2,30 €	porte clés	3,50 €



Présentation du budget avant le CA

N'ayant toujours pas reçu le compte de gestion du service de gestion comptable, le vote du compte administratif est reporté à une séance ultérieure. Cependant, une première ébauche des demandes 2026 est présentée :

ANNÉES		2 025	2 026
<u>Voirie</u>	Entretien signalisation	7 000	7 000
	Frais régularisation achats fonciers	5 000	1 200
	Etude Photovoltaïque Salle des sports	5 000	
<u>Communication</u>	Le P'tit Malouin	7 000	7 000
	Hébergement du site	250	250
	Signalétique	2 500	3 000
	Caneva	150	150
	Fanions Bannières	1 500	-
	Impression Baches	800	800
	Vœux du Maire et vie publique	3 500	3 500
	Cadeaux agents fin d'année	1 000	1 400
	Repas fin d'année agents et élus	1 600	1 600
<u>Vie associative</u>	Subventions sports	2 550	3 500
	Subventions culture	3 486	3 500
	Subventions CCAS	5 000	5 000
	Saint Malo s'emporte - participation co	20 000	-
	Bénévoles monuments - travaux divers	3 500	3 500
<u>Jeunesse</u>	Passeport du civisme	idem 2024	
	Argent de poche	idem 2025	
	FR enfance périscolaire	50 000	50 000
	FR jeunesse Colorado	15 000	15 000
	Subvention APEL	1 000	1 000
	Subvention OGEC	113 188	112 000
	Subvention AGRESPO	2 000	6 000
<u>Dvp Durable</u>	Décorations de Noël	3 000	3 000
	Fleurissement annuel	1 000	3 000
	Divers animations	1 000	1 000
	Mobilier urbain	1 000	1 000
	Ecopaturage	4 500	1 500
	Divers Etangs	525	525
	1 naissance 1 arbre	150	500
	Frais d'études sentier Route des Grèves	10 000	20 000
	Cimetière	2 000	1 000
	Entretien par Merle		7 000
	Aménagements divers	1 370	1 500
<u>Gites</u>	Peinture (déjà engagé)	3 000	3 000
<u>Bâtiments</u>	Travaux du quotidien bâtiments	45 000	25 000
	Terrain de foot		6 000
	Pose des legos atelier		1 000
Matériel Technique Vêtements		2 000	2 000
			302 425

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,
Arnaud PRAILE




La Secrétaire de séance,
Christine RAMBAUD

